Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le 29/10/2026
ID : 057-245700695-20261020-D2026_160_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-160

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2629THEB « Travaux d'aménagement au sein de l'Hôtel des entreprises à Hettange-Grande - lot n° 4 : Plâtrerie », notifié le 1er juin 2026, passé avec l'entreprise SAS SEE LAUER à 57310 GUENANGE, pour un montant de 35 859,60 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 conclu le 14 septembre 2026, portant le montant du marché à la somme de 37 651,60 € H.T. soit 45 181,92 € T.T.C..

Vu l'avenant n° 2 ayant pour objet d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché,

Vu que l'avenant n° 2 est conclu sans nouvelle procédure de mise en concurrence, le montant de la modification étant inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial, au sens des articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant n° 2 au présent marché est conclu avec la société SAS SEE LAUER à 57310 GUENANGE, dans le but d'ajouter des prestations supplémentaires et d'augmenter le montant du marché. Cet avenant porte le montant du marché à 40 969,25 € H.T., soit 49 163,10 € T.T.C., soit une augmentation de 3 317,65 € H.T. par rapport à l'avenant n° 1 et une augmentation totale de 5 109,65 € H.T. (+14,25 %) par rapport au montant du marché initial.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 20 octobre 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président